

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 19 novembre en visioconférence**

**Membres du Bureau présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Romain COLIN : Moustiers Ste Marie ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Philippe MARANGES : Castellane

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre à Moustiers Sainte Marie**
2. **Projet d'extension du périmètre de l'arrêté inter-préfectoral de protection de biotope pour l'Apron du Rhône dans les grandes gorges du Verdon**

En 2012, suite à une large concertation concernant la conciliation des loisirs et sports aquatiques avec la préservation des espèces et milieux aquatiques sur le secteur du moyen Verdon, un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope concernant l'Apron du Rhône a été pris sur 18 km de rivière dans le Grand Canyon entre l'aplomb du belvédère de la Carelle et la queue du lac de Sainte Croix (source Bagarelle). Une seconde population d'aprons du Rhône a été confirmée à partir de 2016 en amont de la zone règlementée en 2012. Il a alors été décidé en 2018 par le comité de suivi de cet AIPPB d'étendre la réglementation en amont de sa limite actuelle.

Le Parc du Verdon est sollicité par la DDT04 pour faire des propositions concernant le contenu possible de cette réglementation. Sur la base des propositions formulée par un groupe de travail réunissant les élus des Gorges concernés en 2020, les membres du Bureau ont amendé ces propositions (disponibles sur demande au Parc du Verdon).

3. **Contrat de Parc proposé par la Région pour la période de 2021 2023**

Désireuse que les parcs naturels régionaux participent de manière active à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), à la mise en place du plan régional climat et du plan de relance Post-COVID, la Région ~~leur~~ propose de signer avec elle un nouveau contrat de parc pour la période 2021-2023. Ce contrat collectif entre les 9 parcs et la Région permettra de mobiliser des crédits d'investissement pour porter des projets structurants pour les territoires et répondre à différents enjeux, pour un montant d'aides de 200 000 € / an sur 3 ans pour le Parc du Verdon.

Les membres du Bureau approuvent le contrat de Parc présenté et autorisent le Président à le signer.

4. **Installations agricoles sur le site de Valx-Félines : choix du candidat pour les parcours ovins/mixtes hivernaux**

Les membres du Bureau valident le choix de la candidature de Mme Clairlyse BONNEAU domiciliée à Montagnac Montpezat et autorisent le Président à signer la convention de pâturage, moyennant une redevance de 273 € / an.

5. **Lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public**

Dans le cadre du fonds de soutien à la transition énergétique générés par la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, les membres du Bureau décident de fixer les modalités d'intervention financière du Parc du Verdon ainsi :

Diagnostics des bâtiments publics (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention :	50% du coût total HT
	Plafond d'intervention PNRV :	5 000 € / diag
Diagnostics de l'éclairage public (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention :	70% du coût total HT
	Plafond d'intervention PNRV :	5 000 € / diag
Animations pollution lumineuse et actions citoyennes de transition	Taux d'intervention :	50 % du coût total TTC
	Plafond d'intervention PNRV :	400 € / animation

6. **Attribution du marché « Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement moyen Verdon et bas Verdon »**

Les membres du Bureau décident d'attribuer le marché au bureau d'étude DYNAMIQUE HYDRO, basé à Lyon, pour un prix global et forfaitaire de 97 440 €TTC et pour un prix unitaire de 870 € TTC par journées de levées topographiques supplémentaires.

7. **Désignation de délégués auprès d'instances / associations**

Régie du bassin hydrographique de la Durance .....Jacques ESPITALIER

Association réseau inter-parcs Paca .....Raymonde CARLETTI et Antoine FAURE (en plus du Président du Parc)

8. **Autorisation exceptionnelle de versement d'heures supplémentaires**

Les membres du Bureau décident de payer exceptionnellement des heures supplémentaires (IHTS) au coordinateur des écogardes compte tenu de sa mobilisation intensive dans le dispositif écogardes 2020 et notamment dans le cadre du dispositif complémentaire mis en place à la sortie du confinement.

Pour affichage,  
 Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
 à Moustiers Sainte Marie, le 26 novembre 2020

**Le Président,**  
**Bernard CLAP**

